



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 octobre 2022  
Français  
Original : anglais

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Quarante-deuxième session**  
23 janvier-3 février 2023

## **Résumé des communications des parties prenantes concernant le Guatemala\***

### **Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

#### **I. Cadre général**

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, compte tenu de la périodicité de l'Examen périodique universel et de l'issue du précédent examen<sup>1</sup>. Il réunit 45 communications de parties prenantes à l'Examen<sup>2</sup>, résumées en raison de la limite fixée pour la longueur des documents. Une section distincte est consacrée aux renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme, accréditée et reconnue comme pleinement conforme aux Principes de Paris.

#### **II. Renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme, accréditée et reconnue comme pleinement conforme aux Principes de Paris**

2. La Procuraduría de los Derechos Humanos de Guatemala a attiré l'attention sur la suppression d'institutions créées sur la base des Accords de paix, notamment du Secrétaire à la paix, du Secrétaire aux questions agraires et de la Commission présidentielle de coordination de la politique du pouvoir exécutif en matière de droits de l'homme (COPREDEH), ainsi que sur le transfert du Programme national de réparation sous l'autorité du Ministère du développement<sup>3</sup>. La Procuraduría de los Derechos Humanos de Guatemala a également dénoncé le fait que le mandat de la Commission Internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG)<sup>4</sup> n'avait pas été renouvelé et que des procureurs et des fonctionnaires de justice qui travaillaient à la Commission avaient été incriminés<sup>5</sup>.

3. La Procuraduría de los Derechos Humanos de Guatemala a exprimé son inquiétude au sujet de la détérioration de l'espace civique, notamment les restrictions apportées à la liberté d'expression et de la liberté de la presse, l'incrimination de défenseurs des droits de l'homme, de fonctionnaires de justice et de journalistes et la fréquence croissante des discours haineux émanant des autorités publiques envers ces acteurs et les peuples autochtones<sup>6</sup>. Elle a indiqué que le projet de proposition de politique publique pour la protection des défenseurs des droits de l'homme était dans l'impasse depuis 2019<sup>7</sup>.

\* La version originale du présent document n'a pas été éditée avant d'être envoyée aux services de traduction.



4. La Procuraduría de los Derechos Humanos de Guatemala a déclaré que la liberté d'association et d'expression était menacée par la nouvelle loi sur les organisations non gouvernementales, qui conférait à l'État des moyens de contrôle plus forts sur les ONG<sup>8</sup>.

### **III. Renseignements reçus d'autres parties prenantes**

#### **A. Étendue des obligations internationales et coopération avec les mécanismes et organes internationaux s'occupant des droits de l'homme<sup>9</sup>**

5. Il est indiqué dans plusieurs communications que l'accord entre le Guatemala et l'ONU pour le renouvellement de la Commission Internationale contre l'impunité au Guatemala a été unilatéralement annulé et que certains anciens membres de la Commission faisaient l'objet de persécutions ou étaient mis en cause pénalement<sup>10</sup>. La Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) regrettait également le non-renouvellement du mandat de la Commission Internationale contre l'impunité au Guatemala<sup>11</sup>. The Advocates for Human Rights ont recommandé le renouvellement du mandat de la Commission<sup>12</sup>.

6. Amnesty International a recommandé au Guatemala de ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort<sup>13</sup>.

7. La Fundación para la Justicia a suggéré la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées<sup>14</sup> et de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille<sup>15</sup>.

8. Les auteurs des communications conjointes n<sup>os</sup> 4, 5 et 18 ont recommandé au Guatemala d'adopter le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels<sup>16</sup>.

9. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 7 ont recommandé au Guatemala d'inviter tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales de l'ONU, en donnant la priorité au Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains, au Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, au Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, au Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, au Groupe de travail sur la détention arbitraire et au Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme<sup>17</sup>.

10. Les auteurs de plusieurs communications ont recommandé la ratification de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú)<sup>18</sup>.

11. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 7 ont recommandé au Guatemala de donner suite aux résultats de l'Examen périodique universel par des plans d'action pour la promotion et la protection de tous les droits de l'homme<sup>19</sup>.

#### **B. Cadre national des droits de l'homme**

##### **1. Cadre constitutionnel et législatif**

12. Les auteurs de plusieurs communications ont attiré l'attention sur l'adoption par le Congrès de modifications de la loi sur les organisations non gouvernementales, modifications qui avaient renforcé le contrôle exercé par les autorités publiques sur les activités et le financement des organisations de la société civile et avaient créé, à la charge de ces organisations, de lourdes obligations de rendre des comptes<sup>20</sup>. Amnesty International a souligné que la nouvelle loi sur les organisations non gouvernementales mettait en péril la liberté d'expression et d'association et le droit de défendre les droits de l'homme<sup>21</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 7 ont signalé que la mention « entravé » figurait

sur l'indicateur de CIVICUS<sup>22</sup> au sujet du Guatemala. Ils ont dénoncé le fait que des groupes de la société civile faisaient l'objet d'une surveillance, d'actes d'intrusion et de stigmatisation<sup>23</sup>. Ils ont recommandé au Guatemala d'annuler la réforme de la loi sur les organisations non gouvernementales et de remettre cette législation en conformité avec les articles 21 et 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>24</sup>.

13. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont constaté une régression des droits de l'homme due aux projets de loi qui mettaient en péril les droits humains des peuples autochtones, alors que, par ailleurs, aucun progrès n'avait été réalisé s'agissant des lois visant la peine de mort, les inégalités ou la discrimination raciale<sup>25</sup>.

14. Selon ADF International, la définition de la violence psychologique figurant dans la loi contre le féminicide et les autres formes de violence à l'égard des femmes permettait des restrictions arbitraires et injustifiées du droit à la liberté d'expression<sup>26</sup>, ce qui montrait qu'il fallait modifier la loi<sup>27</sup>.

15. Les auteurs des communications conjointes n°s 4, 15 et 27 ont recommandé l'approbation de la loi pour le développement économique des femmes – LeyDem<sup>28</sup>.

## 2. Cadre institutionnel et mesures de politique générale

16. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 ont déclaré que, malgré la signature de l'Accord de paix au Guatemala, les causes qui ont conduit à l'accord – l'exclusion politique, sociale et culturelle ainsi que les inégalités socioéconomiques excessives – étaient toujours d'actualité, en particulier pour les peuples autochtones<sup>29</sup>.

17. Les auteurs de plusieurs communications ont souligné les revers importants subis par un certain nombre d'institutions créées en vertu des Accords de paix et l'affaiblissement de celles-ci, parmi lesquelles la Commission présidentielle de coordination de la politique du pouvoir exécutif en matière de droits de l'homme (COPREDEH)<sup>30</sup> et le Programme national de réparation<sup>31</sup>. La fermeture de la COPREDEH avait nui au Système de suivi des recommandations (SIMOREG) et empêchait la société civile de surveiller l'application des recommandations<sup>32</sup>. L'Asociación Colibri a recommandé au Guatemala de favoriser l'accès des organisations de la société civile au SIMOREG<sup>33</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont recommandé au Guatemala de raviver l'esprit de l'Accord de paix et, en particulier, de l'accord sur les peuples autochtones et l'identité<sup>34</sup>. Ils lui ont recommandé de mettre dûment en œuvre le Programme national de réparation et de garantir aux victimes un accès à la justice et aux réparations<sup>35</sup>.

18. Amnesty International et les auteurs de la communication conjointe n° 20 ont souligné les multiples procédures pénales et demandes de destitution visant la Procuraduría de Derechos Humanos de Guatemala, ainsi que l'insuffisance des ressources qui lui étaient allouées ou les retards dans le transfert par l'exécutif des fonds en guise de représailles contre les travaux de l'institution<sup>36</sup>. La Commission interaméricaine des droits de l'homme a fait part de préoccupations semblables<sup>37</sup>.

19. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 ont dénoncé la situation précaire des mécanismes établis pour la promotion des femmes et ont recommandé au Guatemala de convertir le Secrétariat présidentiel à la condition féminine (SEPREM) en Ministère de la femme, de renforcer l'Organe national de coordination pour la prévention de la violence familiale et de la violence à l'égard des femmes (CONAPREVI) et d'affecter des ressources au plan national de prévention et d'éradication de la violence à l'égard des femmes (PLANOVI)<sup>38</sup>. L'International Human Rights Clinic of the Oklahoma University a fait une recommandation similaire<sup>39</sup>.

## C. Promotion et protection des droits de l'homme

### 1. Respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

#### *Égalité et non-discrimination*

20. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont recommandé au Congrès de considérer toute pratique à caractère raciste et toute incitation à la discrimination raciale comme un acte répréhensible<sup>40</sup>.

21. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 ont pris acte de l'approbation de la Politique publique de cohabitation et d'élimination du racisme et de la discrimination raciale. Ils ont recommandé au Guatemala de réviser la législation actuelle et de proposer une norme sur la discrimination raciale qui défende la dignité des femmes autochtones<sup>41</sup>.

#### *Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne et droit de ne pas être soumis à la torture*

22. Les auteurs de plusieurs communications ont signalé que les forces de sécurité avaient entravé des manifestations en faisant un usage excessif de la force<sup>42</sup>. Amnesty International a recommandé au Guatemala d'enquêter de manière impartiale sur tous les cas d'usage excessif de la force<sup>43</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 lui ont recommandé d'enquêter immédiatement et de manière impartiale sur toutes les exécutions extrajudiciaires et tous les cas de recours excessif à la force par les forces de sécurité dans le contexte de manifestations<sup>44</sup>. L'Unidad de Protección a Defensoras y Defensores de Derechos Humanos de Guatemala a recommandé le renforcement de la capacité des forces de sécurité à respecter la loi quand elles sont confrontées à d'importants attroupements<sup>45</sup>.

#### *Administration de la justice, impunité et primauté du droit*

23. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont souligné que les autorités déclaraient des « régimes d'exception » comme moyen de répression pour résoudre les conflits, faire taire la population et mettre en péril le droit à la différence ou pour ne pas avoir à respecter le droit à la consultation<sup>46</sup>.

24. Les auteurs de plusieurs communications ont indiqué que l'autonomie et l'indépendance du pouvoir judiciaire étaient mises en danger par les processus de sélection, de nomination et de promotion des fonctionnaires de justice, ainsi que par des procédures disciplinaires, des transferts arbitraires et des persécutions pénales visant à incriminer des fonctionnaires de justice et des défenseurs des droits de l'homme. Ils ont également souligné les cas d'obstruction aux enquêtes, ce qui favorisait l'impunité des auteurs d'actes de corruption<sup>47</sup>. Amnesty International s'est déclarée préoccupée par l'augmentation des atteintes à l'indépendance des juges et des procureurs en charge de dossiers clefs<sup>48</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 et l'Unidad de Protección a Defensoras y Defensores de Derechos Humanos de Guatemala ont exprimé des préoccupations similaires au sujet du démantèlement du Bureau du procureur spécial contre l'impunité (FECI)<sup>49</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 ont recommandé au Guatemala de veiller à ce que les fonctionnaires de justice puissent accomplir leurs tâches de manière indépendante et bénéficient d'emplois stables. Ils lui ont également recommandé d'enquêter sur toutes les attaques et menaces visant des fonctionnaires de justice ou des défenseurs des droits de l'homme et d'en poursuivre les auteurs, et de garantir un système de promotion, de nomination, de transfert et de révocation conforme aux normes internationales<sup>50</sup>.

25. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont recommandé au Guatemala de garantir l'autonomie du Procureur chargé de la lutte contre la corruption et de réinstaurer la fonction de Procureur chargé des droits de l'homme<sup>51</sup>.

26. Amnesty International a déclaré que le Ministère public et le système judiciaire se servaient, d'entente, du Code pénal comme un moyen de harceler et de punir des défenseurs des droits de l'homme et des fonctionnaires de justice<sup>52</sup>. Elle a recommandé au Guatemala de veiller à ce que les fonctionnaires de justice puissent continuer à exercer leurs activités

sans subir de pressions internes ou externes indues, de faire cesser le harcèlement dont ceux-ci étaient victimes et de mettre fin à l'utilisation détournée du Code pénal contre eux<sup>53</sup>. La Commission interaméricaine des droits de l'homme a instamment prié le Guatemala de mettre fin aux menaces pesant sur l'indépendance des juges de la Cour constitutionnelle<sup>54</sup> et d'instaurer un processus de sélection transparent pour la nomination des membres de cette Cour, conforme aux normes internationales<sup>55</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 25 ont recommandé au Guatemala de mener une réforme constitutionnelle et juridique visant à modifier le système d'élection aux juridictions supérieures, de manière à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire<sup>56</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 lui ont recommandé de rejeter les dénonciations infondées contre les fonctionnaires de justice qui étaient victimes d'incriminations, et d'établir, sous les auspices de l'ONU, un organisme chargé de recenser les attaques contre l'autonomie de la justice et les cas d'incrimination de fonctionnaires de justice<sup>57</sup>.

27. The Advocates for Human Rights ont attiré l'attention sur la persistance des violences, menaces et extorsions généralisées et systémiques, exercées par des bandes criminelles qui agissaient en toute impunité. La police et d'autres acteurs étatiques ne menaient pas d'enquêtes, ne poursuivaient pas les responsables et étaient souvent complices des violences<sup>58</sup>. The Advocates for Human Rights ont recommandé l'adoption de réformes visant à garantir l'indépendance de la police par rapport au crime organisé et à mettre fin aux associations profondément ancrées entre les bandes criminelles et la police<sup>59</sup>.

28. Amnesty International a observé que la plupart des cas de violations des droits de l'homme commises pendant le conflit armé interne restaient impunis<sup>60</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 ont indiqué que le Ministère public et le Procureur général avaient empêché des enquêtes sur les cas de violations des droits de l'homme commis pendant le conflit interne de progresser<sup>61</sup>. Amnesty International s'est déclarée préoccupée par les actes fréquents d'intimidation, de harcèlement et d'agression visant des familles de victimes, des militants et des fonctionnaires de justice qui travaillaient sur ces affaires<sup>62</sup>. Elle a recommandé au Guatemala de mener rapidement des enquêtes indépendantes, impartiales et efficaces sur toutes les dénonciations relatives à des violations des droits de l'homme commises pendant le conflit armé interne<sup>63</sup>.

#### *Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique*

29. Les auteurs de plusieurs communications ont dénoncé l'augmentation significative des attaques visant des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes et la fréquence croissante de la pratique consistant à incriminer ces personnes<sup>64</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 étaient profondément préoccupés par l'extrême violence envers les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, aggravée par le fait que ceux-ci continuaient d'être mis en cause pénalement par les autorités et des acteurs non étatiques<sup>65</sup>. Les auteurs des communications conjointes n°s 20 et 21 ont évoqué la situation des femmes journalistes, en particulier<sup>66</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 ont déclaré que l'État ne se penchait jamais sur les restrictions imposées à l'espace civique ; ils ont fait état des graves lacunes dans l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel concernant la liberté d'association et la protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes<sup>67</sup>.

30. Amnesty International et les auteurs de la communication conjointe n° 7 ont souligné que les défenseurs des droits de l'homme étaient fréquemment mis en cause pénalement et ont attiré l'attention sur la diffamation et la stigmatisation visant à discréditer ces défenseurs et leur travail<sup>68</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont dénoncé les poursuites pénales engagées de mauvaise foi contre des dirigeants ou autorités des peuples autochtones et des défenseurs des droits humains de ces peuples en tant que stratégie d'intimidation des personnes opposées aux industries d'extraction<sup>69</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 ont recommandé au Guatemala de réformer la législation sur la diffamation afin de la rendre conforme à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>70</sup>.

31. Les auteurs des communications conjointes n°s 20 et 27 ont recommandé au Guatemala de reconnaître publiquement le travail accompli par les défenseurs des droits de l'homme<sup>71</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 lui ont recommandé de faire en sorte que les membres de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et les

journalistes puissent travailler dans des conditions de sécurité, de mener des enquêtes impartiales, approfondies et efficaces sur tous les actes d'agression, de harcèlement et d'intimidation dont ils étaient victimes et de traduire les responsables en justice<sup>72</sup>. Ils ont également recommandé la libération de tous les défenseurs des droits de l'homme, journalistes et blogueurs détenus pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression<sup>73</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 ont recommandé au Guatemala de fournir les ressources nécessaires à l'unité spécialisée du Ministère de l'intérieur afin qu'elle puisse réagir rapidement aux attaques visant des défenseurs des droits de l'homme et enquêter sur celles-ci, et de renforcer l'unité spécialisée chargée des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes au sein de la Procuraduría de Derechos Humanos de Guatemala<sup>74</sup>. Les auteurs de plusieurs communications ont souligné qu'il fallait que le Guatemala adopte une politique publique pour la protection des défenseurs des droits de l'homme<sup>75</sup>. ADF International a recommandé au Guatemala de garantir le plein respect du droit à la liberté d'expression, conformément à ses obligations internationales en matière de droits de l'homme<sup>76</sup>.

32. Les auteurs des communications conjointes n°s 21 et 22 ont recommandé au Guatemala d'appliquer la loi sur l'accès à l'information publique<sup>77</sup>.

33. Les auteurs des communications conjointes n°s 12 et 27 ont recommandé au Guatemala de réformer la loi sur les élections et les partis politiques afin de garantir la parité et l'alternance et de réglementer la présence des femmes et des peuples autochtones<sup>78</sup>. L'International Human Rights Clinic of the Oklahoma University a fait une recommandation similaire<sup>79</sup>.

#### *Droit au mariage et à la vie de famille*

34. Amnesty International a déclaré que les unions civiles et les mariages de personnes du même sexe n'étaient pas reconnus<sup>80</sup>. Elle a recommandé au Guatemala de garantir à toutes les personnes le droit à l'égalité et à la non-discrimination<sup>81</sup>.

35. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont mentionné l'existence d'une proposition législative visant à empêcher une éducation sexuelle complète et l'enseignement de l'identité de genre dans les écoles et à interdire le mariage entre personnes du même sexe<sup>82</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont mentionné plusieurs propositions législatives similaires<sup>83</sup>.

#### *Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables*

36. L'Asociación de Trabajadoras del Hogar, a Domicilio y de Maquila a souligné que les salaires étaient précaires et que le salaire minimum actuel ne permettait pas l'accès à la sécurité alimentaire, à la santé, au logement, aux services, à l'éducation et aux transports. En outre, le secteur patronal avait continué de bénéficier de privilèges en matière d'exonération du paiement des taxes dans l'industrie, notamment dans le domaine des exportations et de l'industrie textile (maquillas)<sup>84</sup>.

37. La Confédération syndicale internationale (CSI) a recommandé au Guatemala d'éliminer les obstacles législatifs à la libre création de syndicats et de veiller à ce que les décisions judiciaires de réintégration dans l'emploi après des licenciements visant un syndicat soient promptement exécutées<sup>85</sup>. Elle a recommandé la mise en conformité de la législation nationale avec les normes internationales du travail, notamment les Conventions n°s 87 et 98 de l'Organisation internationale du Travail<sup>86</sup>.

38. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 ont souligné que la législation du travail entravait le droit des travailleurs de s'affilier à des syndicats et d'en former<sup>87</sup>. Ils ont recommandé au Guatemala de veiller à ce que des syndicats autonomes puissent fonctionner efficacement, en toute indépendance<sup>88</sup>.

39. La Confédération syndicale internationale a déclaré que le Guatemala restait l'un des pays les plus dangereux au monde pour les syndicalistes, ce qui se traduisait par des actes de violence systématique contre des membres et dirigeants des mouvements syndicaux et une impunité persistante des auteurs de ces actes. L'absence d'enquêtes, de poursuites et de sanctions efficaces face aux violences antisyndicales allait de pair avec l'absence de mesures

de protection suffisantes<sup>89</sup>. La discrimination antisyndicale était particulièrement grave dans le secteur des maquilas (production pour l'exportation)<sup>90</sup>. La Confédération syndicale internationale a recommandé au Guatemala d'enquêter promptement sur tous les actes et menaces de violence envers des dirigeants syndicaux, et d'offrir rapidement une protection efficace à tous les dirigeants et membres de syndicats menacés<sup>91</sup>.

40. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 ont souligné l'absence de reconnaissance du travail du sexe en tant qu'activité et l'absence de réglementation des conditions de travail dans le domaine<sup>92</sup>. Les travailleurs du sexe étaient systématiquement victimes de harcèlement, de détention arbitraire, de violences, de brutalités policières et d'un usage excessif de la force par la Police nationale civile<sup>93</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 ont fait état des obstacles rencontrés par les travailleurs du sexe pour accéder à la justice et de la peur des représailles<sup>94</sup>. Ils ont recommandé les mesures suivantes : l'engagement d'un processus législatif visant la réglementation du travail du sexe ; la formation de la Police nationale civile aux droits des travailleurs du sexe ; la surveillance du traitement réservé à ceux-ci dans les postes de police ; la conception et la mise en œuvre d'un système de dépôt de plainte en cas d'agression ou de violences qui garantisse la protection de la victime ; la garantie d'une enquête, par un organisme indépendant, sur les plaintes pour usage excessif de la force<sup>95</sup>.

#### *Droit à la sécurité sociale*

41. L'Asociación de Trabajadoras del Hogar, a Domicilio y de Maquila a attiré l'attention sur l'insuffisance de la protection sociale offerte aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Elle a recommandé au Guatemala de renforcer ses prestations de sécurité sociale en investissant dans les soins de santé, l'emploi et l'aide aux groupes vulnérables<sup>96</sup>.

42. Les auteurs de la communication conjointe n° 23 ont recommandé au Guatemala d'étendre la protection sociale aux familles et aux couples LGBTIQ+<sup>97</sup>.

#### *Droit à un niveau de vie suffisant*

43. La Commission interaméricaine des droits de l'homme et son Rapporteur spécial sur le droit au logement ont exprimé leur inquiétude quant aux expulsions forcées et aux déplacements internes qui en résultaient, et ont instamment prié le Guatemala de se conformer aux normes internationales applicables en matière d'expulsion<sup>98</sup>.

44. L'Asociación Colibri a indiqué que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait exacerbé les vulnérabilités qui nuisaient directement au développement économique et social des enfants, des femmes et des personnes âgées<sup>99</sup>. Les programmes mis en œuvre par l'État pour aider les familles et les petites entreprises à faire face à la pandémie avaient pâti de la corruption et n'avaient pas atteint les groupes vulnérables de la population<sup>100</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 ont signalé que le système alimentaire national avait connu une crise dès le deuxième mois suivant la déclaration par le Gouvernement d'« état de calamité » en raison de la pandémie de COVID-19<sup>101</sup>. Ils ont insisté sur la corruption qui minait le programme alimentaire des écoles<sup>102</sup> et ont recommandé la création, par le Ministère de l'éducation, de mécanismes de contrôle pour éviter la corruption dans la mise en œuvre du programme<sup>103</sup>.

45. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 ont souligné les disparités économiques qui aggravaient l'insécurité alimentaire, en particulier chez les familles des zones rurales. Ils ont recommandé au Guatemala de mettre rapidement en application l'accord sur les aspects socioéconomiques et la situation agraire figurant dans l'Accord de paix<sup>104</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 ont recommandé l'approbation de la loi pour un développement rural intégral et l'allocation d'un budget pour la mise en œuvre de la politique de développement rural et du programme d'accès à la terre du Fonds fiduciaire foncier<sup>105</sup>.

46. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont signalé que le Congrès, malgré la décision par laquelle la Cour constitutionnelle avait rappelé les conclusions de l'ONU et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, n'avait pas adopté de loi spéciale pour réglementer l'accès à l'eau<sup>106</sup>. Ils ont recommandé au Guatemala de consacrer le droit à l'eau dans la Constitution, d'adopter une loi sur l'eau à l'issue d'une consultation complète et

d'établir, selon une approche fondée sur les droits de l'homme, des politiques publiques sur l'accès à l'eau<sup>107</sup>.

#### *Droit à la santé*

47. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont déclaré que le Guatemala n'avait ni plans, ni politiques, ni vision à moyen et à long terme sur les problèmes de santé que la pandémie de COVID-19 avait aggravés, en particulier dans les zones autochtones et rurales. Le pays ne faisait pas non plus suffisamment d'investissements<sup>108</sup>. Amnesty International a recommandé l'augmentation progressive des dépenses publiques en matière de santé, de manière à atteindre le minimum de 6 % du PIB suggéré par l'OMS<sup>109</sup>.

48. The Center for Family and Human Rights a indiqué que le taux de mortalité maternelle restait parmi les plus élevés de la région, principalement parmi les femmes des zones rurales<sup>110</sup>. ADF International a indiqué que le problème du nombre élevé de décès maternels au Guatemala devait être traité en priorité et que des ressources devaient donc être affectées à l'amélioration de la situation des femmes pendant la grossesse, au moment de l'accouchement et après celui-ci<sup>111</sup>. ADF International a recommandé au Guatemala d'améliorer l'accès des femmes vivant dans la pauvreté, des femmes autochtones et des femmes des zones rurales à des soins maternels de qualité<sup>112</sup>.

49. Les auteurs des communications conjointes n°s 10, 24 et 26 ont décrit les différentes mesures législatives introduites pour limiter les droits en matière de sexualité et de procréation, et introduites contre l'avortement et la diversité mais en faveur de la famille<sup>113</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont souligné qu'il fallait intensifier les mesures en faveur de la santé sexuelle et procréative, en particulier pour les femmes autochtones<sup>114</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont recommandé au Guatemala de faire des droits sexuels et procréatifs une priorité nationale<sup>115</sup>, ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre des plans, programmes et protocoles sur les droits sexuels et procréatifs à l'intention des femmes autochtones, des femmes handicapées et des femmes de différentes identités sexuelles<sup>116</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont recommandé au Guatemala de mettre en place des mesures, des campagnes d'information et des cliniques pour lutter contre la violence sexuelle, les grossesses et la maternité non désirées parmi les filles, adolescentes, jeunes femmes et femmes<sup>117</sup>.

50. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 ont indiqué que les femmes autochtones subissaient encore un traitement discriminatoire dans les établissements hospitaliers. Ils ont recommandé au Guatemala d'élargir la couverture et l'accès aux services de santé sur l'ensemble du territoire, d'y allouer des ressources propres et d'élaborer des campagnes et des programmes de formation pour les prestataires de services de santé<sup>118</sup>.

51. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont souligné que l'avortement demeurait un problème de santé publique au Guatemala et que les grossesses précoces et l'avortement étaient liés<sup>119</sup>. Les auteurs de plusieurs communications ont recommandé au Guatemala de dépénaliser l'avortement en toutes circonstances et de garantir à toutes les personnes enceintes l'accès à l'avortement en droit comme en pratique<sup>120</sup>. ADF International, The Center for Family and Human Rights et le Centre européen pour le droit et la justice ont également abordé la question de l'avortement<sup>121</sup>.

52. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont déclaré que la pandémie avait rendu les méthodes et traitements contraceptifs moins disponibles pour les personnes vivant avec le VIH/sida<sup>122</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 23 ont recommandé la mise en œuvre d'un plan national d'aide globale aux personnes vivant avec le VIH<sup>123</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 24 ont ajouté qu'ils étaient compétents sur le plan culturel<sup>124</sup>.

#### *Droit à l'éducation*

53. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 ont indiqué que les dépenses publiques en matière d'éducation au Guatemala étaient parmi les plus faibles d'Amérique centrale<sup>125</sup>.

54. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 ont souligné que la pandémie de COVID-19 avait particulièrement nui au droit des enfants à l'éducation, ainsi qu'à leur droit

à l'alimentation, à la santé et à l'eau<sup>126</sup>. Les auteurs des communications conjointes n<sup>os</sup> 17 et 21 ont recommandé au Ministère de l'éducation de définir des stratégies pour remédier au retard éducatif provoqué par la COVID-19<sup>127</sup>.

55. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 4 ont déclaré qu'il ressortait des données officielles que le système éducatif excluait les filles, les adolescentes et la population autochtone<sup>128</sup>. Ils ont ajouté que, parmi les différentes raisons restreignant la jouissance du droit à l'éducation par les enfants et adolescents figuraient la discrimination, la violence, le racisme et les mauvais traitements<sup>129</sup>. Ils ont recommandé au Guatemala de recenser les obstacles, les limitations et les problèmes rencontrés par les femmes et les filles pour accéder à l'éducation<sup>130</sup>, et d'élaborer des politiques et des programmes en vue d'éradiquer la violence, le harcèlement sexuel et le viol dont étaient victimes des filles et adolescentes<sup>131</sup>.

56. Les auteurs des communications conjointes n<sup>os</sup> 4 et 27 ont indiqué que l'accès au droit à l'éducation était particulièrement difficile pendant la pandémie de COVID-19 en raison de l'insuffisance des moyens électroniques et de l'absence d'électricité ou d'accès à Internet, notamment dans les zones rurales<sup>132</sup>.

#### *Droits culturels*

57. L'International Human Rights Clinic of the Oklahoma University a souligné que le Guatemala n'avait pas protégé la propriété intellectuelle associée aux tissus et vêtements autochtones<sup>133</sup>. Elle a recommandé une réforme juridique visant à instaurer la protection nécessaire des droits collectifs de propriété intellectuelle associés aux tissus et vêtements traditionnels autochtones<sup>134</sup>.

#### *Développement, environnement, et entreprises et droits de l'homme*

58. Just Atonement Inc. New York a observé que le Guatemala était particulièrement touché par les changements climatiques et que les catastrophes naturelles étaient susceptibles de causer des dommages importants. L'aide apportée par l'État pour faire face aux conséquences de ces changements était limitée<sup>135</sup>. En outre, l'économie du Guatemala était très dépendante de l'agriculture – qui était également la principale cause de la déforestation – et les conséquences des changements climatiques étaient susceptibles d'entraîner une crise migratoire majeure<sup>136</sup>. Just Atonement Inc. New York a recommandé au Guatemala de soutenir les mesures d'adaptation dans l'agriculture et de chercher à diversifier son économie<sup>137</sup>.

59. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 15 ont recommandé l'adoption, par les entreprises ayant des activités au Guatemala, des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme<sup>138</sup>.

## **2. Droits de certains groupes ou personnes**

### *Femmes*

60. Amnesty International a constaté que, malgré certaines avancées<sup>139</sup>, le Guatemala n'avait pas adopté suffisamment de mesures pour défendre le droit des femmes et des filles à une vie sans violence<sup>140</sup>. Les auteurs de plusieurs communications ont observé que la violence à l'égard des femmes restait répandue et tenace, que la police n'enquêtait pas systématiquement sur les signalements de violence familiale et que les responsables agissaient souvent en toute impunité<sup>141</sup>. The Advocates for Human Rights ont aussi souligné le manque d'informations officielles sur la mise en œuvre de plusieurs politiques destinées à faire reculer la violence à l'égard des femmes<sup>142</sup>.

61. Amnesty International, The Advocates for Human Rights et l'International Human Rights Clinic of the Oklahoma University ont recommandé au Guatemala de mettre en œuvre les précédentes recommandations tendant à ce qu'il mène des enquêtes rapides, impartiales et efficaces sur tous les types de violence à l'égard des femmes, qu'il oblige les auteurs de tels actes à rendre des comptes et qu'il applique des mesures efficaces et coordonnées visant à prévenir la violence, en y consacrant des ressources suffisantes<sup>143</sup>. The Advocates for Human Rights lui ont recommandé de mettre en d'assurer une représentation équitable des sexes au sein des forces de police et d'autres entités du système de justice<sup>144</sup>.

62. L'Observatorio Contra el Acoso Callejero Guatemala a abordé la question du harcèlement sexuel des femmes dans la rue comme une forme de violence sexuelle à leur égard et a recommandé l'adoption d'une loi spéciale et d'autres mesures pour prévenir, sanctionner et éliminer cette pratique<sup>145</sup>.

63. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 ont abordé la situation des femmes et des filles migrantes victimes de violences sexuelles et économiques, en l'absence de mesures adaptées de la part des autorités<sup>146</sup>. Ils ont recommandé au Guatemala de veiller à ce que la politique migratoire tienne compte des besoins particuliers des femmes<sup>147</sup>.

64. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 ont souligné la discrimination et le racisme dont souffraient les femmes autochtones dans le domaine social, le domaine politique et le domaine privé, ce qui compromettrait leurs droits à une vie sans violence, à la santé, à l'éducation et à la terre<sup>148</sup>.

#### *Enfants*

65. Les auteurs de la communication conjointe n° 21 ont évoqué les progrès réalisés dans la lutte contre la violence à l'égard des enfants, s'agissant notamment des agressions et infractions sexuelles, de la traite d'enfants, des enfants migrants et de l'exploitation des enfants par le travail<sup>149</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont observé que la réponse de la justice à la violence contre les enfants était lente et que l'impunité était toujours présente<sup>150</sup>.

66. The Advocates for Human Rights ont constaté que les gangs tentaient régulièrement de recruter des enfants par la violence physique et les menaces de mort<sup>151</sup>. Ils ont recommandé au Guatemala de faire reculer l'influence des gangs et de la violence armée<sup>152</sup>.

67. Amnesty International a recommandé au Guatemala d'adopter d'urgence des mesures pour lutter contre le nombre élevé de grossesses chez les filles et les adolescentes et pour garantir un accès effectif aux programmes et services éducatifs en matière de santé sexuelle et procréative<sup>153</sup>.

#### *Personnes handicapées*

68. Le Benemérito Comité Pro Ciegos y Sordos de Guatemala a signalé que, malgré la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Traité de Marrakech, la législation nationale limitait encore les droits des personnes handicapées en raison d'une approche médicale du handicap axée sur la réadaptation et de l'absence de consultation des personnes handicapées<sup>154</sup>. Il a recommandé au Guatemala de rendre le système juridique national conforme à la Convention relative aux droits des personnes handicapées<sup>155</sup>.

69. Selon le Benemérito Comité Pro Ciegos y Sordos de Guatemala, les personnes handicapées représentaient un groupe très marginalisé qui, malgré l'existence d'une politique nationale sur le handicap, n'était pas intégré dans les politiques et programmes de l'État<sup>156</sup>. Les femmes, les enfants et les personnes autochtones handicapés étaient les groupes les plus exposés à l'exclusion et à la discrimination<sup>157</sup>. Plusieurs propositions législatives en faveur des personnes handicapées se trouvaient dans l'impasse au Congrès<sup>158</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 26 ont recommandé l'adoption de toute urgence d'une loi en faveur des personnes handicapées qui comprendrait des dispositions visant à prévenir la violence sexuelle et garantissant l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation<sup>159</sup>. Le Benemérito Comité Pro Ciegos y Sordos de Guatemala a recommandé au Guatemala de promouvoir et de faciliter l'accès à la justice des personnes handicapées<sup>160</sup>.

#### *Peuples autochtones et minorités*

70. Les auteurs des communications conjointes n°s 6, 2 et 15 ont dénoncé une stagnation, et même un recul, dans l'exercice de leurs droits par les peuples autochtones<sup>161</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 ont souligné la persistance du racisme et de la discrimination fondée sur le genre visant les peuples autochtones, et les femmes autochtones en particulier<sup>162</sup>. Just Atonement Inc. a déclaré que les peuples autochtones étaient

disproportionnément pauvres et qu'ils étaient plus susceptibles de souffrir de phénomènes météorologiques extrêmes<sup>163</sup>.

71. Les auteurs de plusieurs communications ont dénoncé les agressions et l'incrimination dont les peuples autochtones, et les défenseurs des droits de l'homme autochtones en particulier, étaient victimes<sup>164</sup>. The Advocates for Human Rights ont constaté les échecs systémiques de la protection des droits individuels et collectifs des peuples autochtones et leur vulnérabilité accrue face à la violence<sup>165</sup>. Ils ont dénoncé l'incapacité généralisée de la police d'enquêter sur les infractions constitutives de discrimination envers les autochtones<sup>166</sup>.

72. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 ont souligné les problèmes chroniques liés à la gestion et à l'utilisation des ressources naturelles des terres et territoires autochtones<sup>167</sup>. Ils ont décrit le défi que représentait pour le Guatemala le respect de son obligation internationale de dûment consulter les peuples autochtones afin d'obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé sur toute mesure législative et administrative qui les concernait directement<sup>168</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont constaté que toutes les licences accordées aux industries extractives et aux projets hydroélectriques sur les territoires des peuples autochtones étaient accordées en violation du droit des peuples autochtones d'être consultés<sup>169</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 ont recommandé au Guatemala d'annuler rapidement, fermement et indéfiniment toutes les licences d'exploitation minière, hydroélectrique et forestière qui avaient été accordées à des individus et à des entreprises sans que la procédure légale d'acquisition des terres, y compris le droit au consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, n'ait été respectée<sup>170</sup>. Les auteurs de plusieurs communications ont recommandé au Guatemala de garantir le droit au consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones s'agissant des politiques, projets et lois susceptibles de les concerner<sup>171</sup>. Les auteurs des communications conjointes n°s 1 et 6 ont instamment prié le Guatemala de reconnaître juridiquement les titres de propriété collectifs, les territoires et les ressources naturelles qui étaient traditionnellement ceux des peuples autochtones<sup>172</sup>.

73. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont attiré l'attention sur les accusations d'usurpation visant des peuples autochtones qui tentaient de récupérer leurs terres, suivies d'expulsions et de démonstrations de force par l'État. Ces accusations avaient entraîné la déclaration d'états d'exception, suivie du déplacement interne de populations autochtones<sup>173</sup>. The Advocates for Human Rights ont recommandé au Guatemala de réduire l'instabilité économique subie par les peuples autochtones en améliorant le cadre juridique de la reconnaissance des droits fonciers autochtones<sup>174</sup>.

74. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 ont souligné l'importance des radios communautaires et exprimé leur inquiétude face aux attaques physiques et juridiques dont elles faisaient l'objet<sup>175</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont décrit l'incrimination des opérateurs des radios communautaires, les poursuites pénales qui les visaient et la confiscation du matériel des stations<sup>176</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 ont recommandé au Guatemala : de se conformer à la décision de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et de modifier la législation nationale, en consultation avec les peuples autochtones, afin de reconnaître aux radios communautaires le droit de fonctionner ; de laisser des parties du spectre radioélectrique à la disposition de ces radios ; d'établir un processus simple et gratuit d'obtention des licences d'utilisation de ce spectre<sup>177</sup>. Ils lui ont recommandé de mettre fin à l'incrimination des radios communautaires et d'annuler les décisions visant leurs opérateurs<sup>178</sup>.

75. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont souligné qu'il était difficile pour les peuples autochtones d'accéder à la justice en raison du faible nombre d'interprètes et de procureurs connaissant leurs langues<sup>179</sup>. Ils ont expliqué que les fonctionnaires du système de justice officiel ne reconnaissaient pas le système de justice des peuples autochtones et faisaient fi de l'urgence qu'il avait à assurer une coordination avec les autorités autochtones<sup>180</sup>. Ils ont recommandé au Guatemala de reconnaître, de respecter et de promouvoir le système juridique ancestral<sup>181</sup>.

76. Les auteurs des communications conjointes n°s 6 et 10 ont attiré l'attention sur le rôle des sage-femmes autochtones<sup>182</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont déclaré que la politique nationale sur les sage-femmes n'avait pas été mise en œuvre<sup>183</sup>.

L'International Human Rights Clinic of the Oklahoma University a recommandé au Guatemala de garantir les ressources nécessaires à la pleine mise en œuvre de cette politique et de faciliter l'intégration des sage-femmes dans le personnel des services de santé<sup>184</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 lui ont recommandé de renforcer les capacités des sage-femmes en tant que responsables autochtones dans le système de santé<sup>185</sup>.

77. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 ont recommandé au Guatemala de créer un plan d'action national pour la mise en œuvre et la protection des droits des peuples autochtones sur la base de l'appel à l'action pour la construction d'un avenir inclusif, viable et résilient avec les peuples autochtones lancé par l'ONU<sup>186</sup>.

78. L'International Human Rights Clinic of the Oklahoma University a recommandé au Guatemala d'établir un mécanisme de bonne foi pour la mise en œuvre de la convention n° 169 de l'OIT et de veiller à la promulgation et au plein effet du cadre juridique relatif aux droits fonciers des populations autochtones et au règlement des différends. Elle a également recommandé au Guatemala d'améliorer et de renforcer la loi sur le registre foncier, et de faire relever le Fonds foncier et le Secrétariat des affaires agraires de la loi sur le registre foncier<sup>187</sup>.

*Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes*

79. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont fait état du manque de progrès dans la réalisation des mesures politiques et législatives concernant les LGBT<sup>188</sup>. The Advocates for Human Rights ont signalé un recul dans la protection des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes<sup>189</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont dénoncé l'absence de données officielles sur les personnes LGBT malgré les demandes émanant de la Procuraduría de Derechos Humanos de Guatemala et des organisations de la société civile<sup>190</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 23 ont souligné les difficultés que les personnes LGBTIQ+ rencontraient dans l'accès au marché du travail<sup>191</sup>.

80. Les auteurs des communications conjointes n° 9 et 23 et Amnesty International ont dénoncé l'intensification de la violence envers les personnes LGBTIQ+<sup>192</sup>. Amnesty International a recommandé au Guatemala d'enquêter sur toutes les infractions commises contre des personnes LGBTIQ+<sup>193</sup>. The Advocates for Human Rights ont signalé que la violence familiale touchait fortement les personnes LGBTIQ+<sup>194</sup>. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 9, le contexte de discrimination généralisée envers les personnes LGBT, la violence qu'elles subissaient et le manque d'opportunités dont elles pâtissaient conduisaient au déplacement forcé et à la migration de cette population<sup>195</sup>.

81. The Advocates for Human Rights ont observé que la police n'enquêtait pas sur les violations des droits de l'homme commises envers des personnes LGBTIQ+ et que celles-ci, quand elles étaient victimes de violence sexuelle, n'avaient pas dûment accès à la justice en raison de leur orientation sexuelle<sup>196</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 23 ont recommandé au Guatemala de reprendre le processus d'adoption du protocole d'enquête applicable aux infractions commises contre des personnes LGBTIQ+<sup>197</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont recommandé au Congrès de concevoir un cadre juridique qui sanctionne les infractions motivées par l'orientation sexuelle et l'identité de genre<sup>198</sup>. The Advocates for Human Rights et les auteurs de la communication conjointe n° 23 ont recommandé au Guatemala de renforcer la législation interdisant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre<sup>199</sup>. The Advocates for Human Rights lui ont recommandé de lutter contre l'impunité, en veillant à ce que les forces de l'ordre mènent une enquête approfondie sur chaque allégation de violence ou de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre<sup>200</sup>.

82. L'Organización Trans Reinas de la Noche était alarmée par l'augmentation, due à l'absence de législation et d'autres politiques inclusives sur l'identité de genre, du nombre d'agressions et de meurtres de femmes transgenres au cours des dernières années<sup>201</sup>. Cela avait contraint des personnes transgenres à s'éloigner du Triangle du Nord<sup>202</sup>. L'Organización Trans Reinas de la Noche a également souligné l'existence de plusieurs propositions législatives régressives visant les personnes trans<sup>203</sup>. Elle a recommandé au Guatemala de légiférer sur l'identité de genre, de ne pas autoriser les lois haineuses, de mettre en œuvre la stratégie pour la santé des trans et de protéger les défenseurs des LGBTIQ+ et les militants<sup>204</sup>.

*Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile*

83. Amnesty International s'inquiétait du fait que des milliers de Guatémaltèques qui avaient fui vers d'autres pays pour échapper à la violence, à l'impunité, à la pauvreté et aux inégalités avaient été renvoyés au Guatemala<sup>205</sup>. Elle a recommandé au Guatemala d'appliquer des procédures efficaces dans les services consulaires et les centres d'accueil afin d'identifier les personnes vulnérables expulsées et renvoyées sur son territoire<sup>206</sup>.

84. Les auteurs de la communication conjointe n° 21 ont recommandé que les interventions des organes étatiques traitant de la question des enfants migrants soient conformes au Code des migrations et aux autres instruments juridiques et que l'intérêt supérieur de l'enfant prévaille<sup>207</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 23 ont exprimé leur inquiétude face à la situation des réfugiés ou demandeurs d'asile LGBTIQ+<sup>208</sup>. Ils ont recommandé à l'Institut des migrations du Guatemala de respecter le calendrier établi dans le traitement des demandes des réfugiés et de mettre en place des programmes d'assistance et de développement complet à l'intention des migrants, y compris les personnes LGBTIQ+<sup>209</sup>.

85. La Fundación para la Justicia a abordé la question de la disparition forcée de migrants guatémaltèques dans des pays tiers<sup>210</sup> et le manque de données fiables sur cette question<sup>211</sup>. Elle a déclaré qu'il fallait renforcer la capacité d'accès des migrants à la justice et aux réparations à l'intérieur du pays et mettre en place des mécanismes régionaux d'enregistrement, de recherche, d'enquête, d'identification et de rapatriement des Guatémaltèques disparus à l'étranger<sup>212</sup>. Elle a rappelé que le Guatemala avait ratifié la Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes et a rappelé la décision rendue par la Cour interaméricaine des droits de l'homme, les autorités ayant ainsi l'obligation d'enquêter sur les cas de disparition forcée et de rechercher les intéressés<sup>213</sup>. Elle a souligné les problèmes de coordination dans l'identification médico-légale<sup>214</sup>. Elle a recommandé au Guatemala de reconnaître la responsabilité de l'État dans la garantie du droit à la vérité et de l'accès à la justice pour les victimes et leurs familles<sup>215</sup>.

*Déplacés*

86. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont déclaré qu'il n'y avait pas de reconnaissance officielle des déplacements de personnes à l'intérieur du pays<sup>216</sup>, ni de politiques publiques claires destinées à prévenir les déplacements forcés et à traiter cette question parce que le problème était peu visible<sup>217</sup>. Une partie des déplacements forcés était due à la violence, à la violence contre les femmes, à l'extorsion, à la persécution, à l'insécurité alimentaire et à l'assassinat de dirigeants, ainsi qu'à des activités commerciales exacerbées par la discrimination et la marginalisation tenaces qui touchaient des communautés<sup>218</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont également attiré l'attention sur les déplacements forcés dus aux catastrophes naturelles causées par les changements climatiques<sup>219</sup>. Ils ont recommandé l'adoption d'une législation complète fondée sur les droits de l'homme pour traiter la question des déplacements forcés à l'intérieur du pays et leurs causes structurelles<sup>220</sup>.

## Notes

<sup>1</sup> See A/HRC/37/9, A/HRC/37/9/Add. 1 and A/HRC/37/2.

<sup>2</sup> The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org) (one asterisk denotes a national human rights institution with A status).

*Individual submissions:*

ACLBR	Asociación Colibri. Guatemala (Guatemala).
ADF	ADF International. Geneva (Switzerland).
AHR	The Advocates for Human Rights. Minneapolis (United States of America).
AI	Amnesty International. London (United Kingdom).
ATRAHDOM	Asociación de Trabajadoras del Hogar, a Domicilio y de Maquila. Ciudad de Guatemala (Guatemala)
BCPCSG	Benemérito Comité Pro Ciegos y Sordos de Guatemala. Guatemala (Guatemala).
C-FAM	The Center for Family and Human Rights. New York (United States of America)

ECLJ	European Centre for Law and Justice. Strasbourg (France).
FJEDD	Fundación para la Justicia. Mexico City (Mexico).
IHRC-OU	International Human Rights Clinic of the Oklahoma University. Norman (United States of America).
ITUC	International Trade Union Confederation. Brussels (Belgium).
JAI	Just Atonement Inc. New York (United States of America)
MUNISOL	Municipalidad Indígena Sololá. Guatemala (Guatemala)
OCACGT	Observatorio Contra el Acoso Callejero Guatemala. Guatemala (Guatemala).
OTRANS-RN	Organización Trans Reinas de la Noche. Guatemala (Guatemala).
UDEFEGUA	Unidad de Protección a Defensoras y Defensores de Derechos Humanos de Guatemala. Guatemala (Guatemala).

*Joint submissions:*

JS1	<b>Joint Submission 1 submitted by:</b> Alcaldía Indígena de Olitenpeque; Alcaldía Indígena San Marcos la Laguna; Alcaldía San Juan Arqueta, Sololá; Autoridad Ancestral de Quetzaltenango; Alcaldía Indígena y Ancestrales, Comunidad Pilar 2, San Juan Sacatepéquez; Alcaldía Indígena San José Poaquil; Autoridad Indígena Maya Q'eqchi de Cahabón, Alta Verapaz; Alianza de Autoridades Ancestrales Ajpop Tinamit, Oxlajuj Imox, Sololá, Guatemala B'oq'ol Q'esal Tenam; Consejo Maya Mam Te Txe Chman; Colectivo de Organizaciones Mayas de Guatemala – COMON MAYAB'; Consejo Maya K'iche de Quetzaltenango; Consejo de Autoridades Ancestrales Indígena Maya Ch'orti; Gobeiemo Ancestral Plurinacional Akateko, Chuj, Q'anjob'al, Huehuetenango, Guatemala; Parlamento del Puelbo Xinka de Guatemala; Yakokle Popol Maya Kaqchikel, Consejo Restauradora, Alcaldía Indígena Tecpán, Guatemala. Huehuetenango (Guatemala).
JS2	Joint Submission 2 submitted by: Asociación Coordinación de ONG y Cooperativas – CONGCOOP; Centro de Estudios para la Equidad y la Gobernanza de los Sistemas de Salud – CEGSS. Guatemala (Guatemala).
JS3	Joint Submission 3 submitted by: Centro por la Justicia y el Derecho Internacional – CEJIL; Programa ACTuando Juntas Jotay Guatemala; Mesa Nacional para las Migraciones en Guatemala – MENAMIG; Equipo de Estudios Comunitarios y Acción Psicosocial – ECAP; Cristosal Guatemala; American Friends Service Committee; Instituto de Investigaciones Socio Humanistas de la Vicerrectoría de Investigación y Proyección de la Universidad Rafael Landívar. San José (Costa Rica).
JS4	Joint Submission 4 submitted by: Asociación de Mujeres Semillas para el Futuro – ASOMUSEF; Asociación Centro de Investigación y Educación Populat – CIEP; Asociación Coordinadora Nacional de Pobladores y Áreas Marginales de Guatemala – CONAPAMG; Asociación de Maestros de Educación Rural – AMERG; Comisión Permanente de Reforma Educativa – CNPRE; Asociación Consejo Nacional Indígena Campesino y Popular – CNAICP; Asociación de Mujeres Inter Cultural – ADMI; Asociación Consejo del Pueblo XINKA de Guatemala – COPXIG; Asociación de Mujeres Unidas contra la Violencia – AMUCV; Red Mujeres Positivas en Acción – REDMPA; Asociación Junajpu e Ixbalamke. Guatemala (Guatemala).
JS5	Joint Submission 5 submitted by: Colectivo Social por el Derecho a la alimentación – CSDA; Campaña Guatemala sin Hambre – CGSH; Colectivo de Estudios Rurales – IXIM; Fundación Tierra Nuestra – FTN; Fundación Guillermo Toriello – FGT; Pastoral de la Tierra de la Diócesis de San Marcos (ptSM); Red por la defensa de la Soberanía Alimentaria de Guatemala – REDSAG; Red niña niño. Guatemala (Guatemala).
JS6	Joint Submission 6 submitted by: Consejo Internacional de Tratados Indios – CITI; Coordinadora Nacional de Viudas de Guatemala – CONAVIGUA; Conferencia Oxlajuj Ajpop. Ciudad de Guatemala (Guatemala).
JS7	Joint Submission 7 submitted by: World Alliance for Citizen Participation – CIVICUS; Acción Ciudadana; Latin American and Caribbean Network for Democracy – RedLad. Johannesburg (South Africa).
JS8	Joint Submission 8 submitted by: Cultural Survival; Asociación Sobrevivencia Cultural. Cambridge (United States of America).
JS9	Joint Submission 9 submitted by: Colectivo de hombres trans – Transformación; Red de Colectivos Americanos de Hombres Trans+; Visibles ONG. Ciudad de Guatemala (Guatemala).

- JS10 Joint Submission 10 submitted by: Plataforma Tejedoras de Güipil; Asociación Las Crisálidas; Red Nacional de Mujeres con Discapacidades y Aliadas; Asociación de Mariposas; ASociación Incidejove; Asociación de Mujeres Ixqik; Asociación Vidas Paralelas; Grupo Multidisciplinario por la defensa de los derechos sexuales y reproductivos; Asociación de Mujeres Tejedoras AMUTED; Instancia por la salud y el desarrollo de las Mujeres – ISDM; Movimiento Nacional de Comadronas Nim Alxik; Observatorio de Salud Reproductiva en Guatemala – OSAR; Red Nacional de Mujeres Indígenas por la Salud Integral – REDNAMI; Red de Mujeres de Petén; Asociación Generando Equidad Liderazgo y Oportunidades – ASOGEN; Alianza Estratégica de Mujeres CEDAW en Guatemala; Asociación de Mujeres Empleadas y Desempleadas Unidas contra la Violencia – AMUCV; Grupo Guatemalteco de Mujeres – GGM. Guatemala (Guatemala).
- JS11 Joint Submission 11 submitted by: Due Process of Law Foundation – DPLF; American Jewish World Service; Centro por la Justicia y el Derecho Internacional – CEJIL; Cyrus R. Vance Center for International Justice; Fundación para la Justicia y el Estado Democrático de Derecho – FJEDD; Guatemala Human Rights Commission – GHR; Impunity Watch; Latin American Working Group Education Fund – LAWGEF; Oficina de Washington para América Latina – WOLA; Plataforma Internacional Contra la Impunidad – PICI; Protection International Mesoamerica; Robert F-Kennedy Human Rights – RFKHR. Washington DC (United States of America).
- JS12 Joint Submission 12 submitted by: Asociación Colectivo Poder y Desarrollo – CPDL; Asociación de Mujeres Luqueñas para el Desarrollo Integral – AMLUDI; Asociación Movimiento por la Paz, el Desarme y la Libertad – MPDL; Asociación de Desarrollo de la Mujer K’ak’a Na’op – ADEMKAN; Asociación Política de Mujeres Mayas – MOLOJ; Representación de organizaciones de mujeres ante el CODEDE. Sololá (Guatemala).
- JS13 Joint Submission 13 submitted by: Fundación Guillermo Toriello – FGT; Bufete para Pueblos Indígenas. Guatemala (Guatemala).
- JS14 Joint Submission 14 submitted by: Grupo Guatemalteco de Mujeres – GGM, Comité de Latinomaérica y el Caribe para la Defesa de los Derechos de la Mujer – CLADEM Guatemala; Alianza Política Sector de Mujeres – APSM; Red de la No Violencia contra las Mujeres – REDNOVI. Guatemala (Guatemala).
- JS15 Joint Submission 15 submitted by: The Lutheran World Federation – LWF; Evangelical Lutheran Church of Guatemala – ILUGUA. Geneva (Switzerland).
- JS16 Joint Submission 16 submitted by: Organización Mujeres en Superación – OMES; la Red Latinoamericana y del Caribe de Trabajadoras Sexuales; Iniciativa por los Derechos Sexuales (SRI). Guatemala (Guatemala).
- JS17 Joint Submission 17 submitted by: Asociación COINCIDIR; Asociación Nacional contra el Maltrato Infantil – CONACMI; Programa de Atención, Movilización e Incidencia por la Niñez y Adolescencia – PAMI. Guatemala (Guatemala).
- JS18 Joint Submission 18 submitted by: Pastoral de la Tierra de la Diócesis de San Marcos – PTSM; Fundación Tierra Nuestra – FUNDATIERRA; Servicios Jurídicos y Sociales – SERJUS; Plataforma Internacional Contra la Impunidad – PICI. San Marcos (Guatemala).
- JS19 Joint Submission 19 submitted by: Protection International Mesoamérica; Centro por la Justicia y el Derecho Internacional – CEJIL; Cyrus R. Vance Center for International Justice; Fundación para el Debido Proceso – DPLF; Guatemala Human Rights Commission; Impunity Watch; Latin America Working Group Education Fund; Oficina de Washington para América Latina – WOLA; Plataforma Internacional Contra la Impunidad – PICI; Programa ACTuando Juntas Jotay; Robert F. Kennedy Human Rights – RFKHR. Guatemala (Guatemala).
- JS20 Joint Submission 20, submitted by: Red de la No Violencia contra las Mujeres – REDNOVI; Asociación Nuevos Horizontes – ANH; Asociación Generando Liderazgo, Equidad y Oportunidades – ASOGEN; Asociación de Mujeres en Solidaridad – AMESM Asociación de Mujeres Empleadas y Desempleadas

- Unidas contra la Violencia – AMUCV; Comadronas Tradicionales de Guatemala; Consejo de Mujeres Cristanas – CMC; Grupo Guatemalteco de Mujeres – GGM; Mujeres por la Justicia, Educación y el Reconocimiento – MUJER; Red Guatemalteca Mujeres Positivas en Acción – RedMPA. Guatemala (Guatemala).
- JS21 Joint Submission 21 submitted by: Red Niño Niña; Asociación Aldeas infantiles de Guatemala – AISOS; Asociación Centro Ecueménico de Integración Pastoral – CEIPA; Asociación la Alianza – ALA; Asociación Paz Joven Guatemala – PAZ JOVEN; Asociación Estudios y Proyectos de Esfuerzo Popular – EPRODEP; Asociación K'amalbé; Asociación Levantemos Guatemala; Asociación de Generación a Generación Guatemala; Asociación Educando Guatemala; Asociación Escuela de Padres Aprender para Crecer – ACRECER; Asociación Ixqib' Miriam; Asociación de Familias por la Diversidad de Guatemala; Asociación para el Desarrollo Integral Multidisciplinario – APPEDIBIMI; Asociación Solidaridad para la Educación y la Cultura – ASOL; Asociación Donamor ; Asociación comunitaria para la Integración y el Desarrollo de la Familia – ACEDIF; Asociación Las Crisálidas; Coordinadora Institucional de Promoción por los Derechos de la Niñez – CIPRODENI; Centro Cultural DiverArte Guatemala – DIVERARTE; Fundación – EDUCO; Fundación Esperanza de los Niños – CHILDHOPÉ; Fundación Esfuerzo y Prosperidad – FUNDAESPRO; Fundación Marista – FUNDAMAR; Fundación Street Kid Direct – SKD; Fundación Guatemalteca para Niños con Sordoceguera Alex – FUNDAL; Instituto de Cooperación Social – ICOS; Instituto de Protección Social – IPS; Movimiento ATD Cuarto Mundo; Movimiento de Educación Popular Integral y Promoción Social “Fe y alegría”; Mujeres Iniciando en las Américas; Oficina de Derechos Humanos del Arzobispado de Guatemala; La Niñez es Primero; Proyecto de Desarrollo Santiago; Programa de Atención, Movilización e Incidencia por la Niñez y Adolescencia; Programa Educativo del Niño, Niña y Adolescente Trabajador; Red de Jóvenes para la Incidencia Política; Plan Internacional Guatemala; Save the Children; World Vision Guatemala; ChildFund Guatemala. Guatemala (Guatemala).
- JS22 Joint Submission 22 submitted by: Red Rompe el Miedo Guatemala – RRGGM; Article 19-México; Protection International; Asociación Artículo 35; Sobrevivencia Cultural; La Federación de Escuelas Radiofónicas – FGER; Centro Civitas. Guatemala (Guatemala).
- JS23 Joint Submission 23 submitted by: Asociación LAMBDA; Akahatá A.C.; Synergia – Initiatives for Human Rights; Sexual Rights Initiative – SRI; Red Sin violencia LGBTI. Buenos Aires (Argentina).
- JS24 Joint Submission 24 submitted by: Red juvenil de Asociación de Mujeres Gente Nueva – REDJUAMUGEN; the PACT; Sexual Rights Initiative. Ottawa (Canada).
- JS25 Joint Submission 25 submitted by: Cyrus R. Vance Center for International Justice; American Jewish World Service; Centro por la Justicia y el Derecho Internacional – CEJIL; Guatemala Human Rights Commission/USA; Impunity Watch; Latin America Working Group Education Fund; Oficina de Washington para América Latina – WOLA; Protection International Mesoamerica; Fundación para el Debido Proceso – DPLF; Plataforma Internacional Contra la impunidad – PICI; Programa ACTuando Juntas Jotay, y Robert F. Kennedy Human Rights – RFKHR. New York (United States of America).
- JS26 Joint Submission 26 submitted by: Comunidad de Acción del Programa We Lead/Nosotras Lideramos Guatemala. Guatemala (Guatemala).
- JS27 Joint Submission 27 submitted by: Movimiento de Mujeres Indígenas T'zununija, compuesto por mujeres Xincas, Mayas y Garifunas. Guatemala, (Guatemala).

*National human rights institution:*

PDH Procuraduría de Derechos Humanos de Guatemala.

*Regional intergovernmental organization(s):*

IACHR Inter-American Commission for Human Rights

<sup>3</sup> PDH p. 4.

<sup>4</sup> PDH, p. 4. See also ACLBR, para. 9; JS6, para. 11; and JS7 para. 3, 4.

<sup>5</sup> PDH, pp. 6–7.

- <sup>6</sup> PDH, p. 2. See also PDH, pp. 3–5.
- <sup>7</sup> PDH, p. 6.
- <sup>8</sup> PDH, pp. 2–3.
- <sup>9</sup> *The following abbreviations are used in UPR documents:*
- |            |   |
|------------|---|
| ICESCR     | International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights                  |
| OP-ICESCR  | Optional Protocol to ICESCR   |
| ICCPR      | International Covenant on Civil and Political Rights                            |
| ICCPR-OP 2 | Second Optional Protocol to ICCPR, aiming at the abolition of the death penalty |
| CRPD       | Convention on the Rights of Persons with Disabilities                           |
- <sup>10</sup> ACLBR, paras. 4–5; AI, p. 4; JS1, para. 30; JS11, para. 18; JS7, paras. 3.12–3.16; JS19, paras. 5–6; UDEFEGUA, para. 3; and JS25, para. 15.
- <sup>11</sup> IACHR, pp. 5–6, and 17, AHR, para. 4.
- <sup>12</sup> AHR, para. II. 27. See also JS11, para. 49.
- <sup>13</sup> AI, p. 7.
- <sup>14</sup> FJEDD, para. 4.
- <sup>15</sup> FJEDD, p. 10.
- <sup>16</sup> JS4, para. 71; JS5, para. 49; and JS18, para. 45.
- <sup>17</sup> JS7, para. 6.5.
- <sup>18</sup> AI, p. 6; JS7, paras. 3.2 and 6.2; JS18, para. 45; and JAI, para. 22. See also AI, para. 7.
- <sup>19</sup> JS7, para. 6.6.
- <sup>20</sup> JS7, paras. 1.8 and 2.1–2.9; JS9, para. 20; JS23, para. 4; AI, p. 4; and JS24, paras. 10–16.
- <sup>21</sup> AI, p. 4.
- <sup>22</sup> JS7, para. 1.9.
- <sup>23</sup> JS7, para. 2.7.
- <sup>24</sup> JS7, para. 6.1.
- <sup>25</sup> JS1, paras. 1–5. See also JS27, pp. 2–3.
- <sup>26</sup> ADF International, paras. 3–9.
- <sup>27</sup> ADF International, paras. 30(A) and (b).
- <sup>28</sup> JS4, para. 69; JS15, p. 10; and JS27, pp. 2 and 14.
- <sup>29</sup> JS15, para. 7.
- <sup>30</sup> ACLBR, paras. 9 and 13–21; JS6, para. 11; JS7, para. 3.4; and JS20, para. 11. See also JS20, paras. 1 and 11.
- <sup>31</sup> JS6, paras. 11–12.
- <sup>32</sup> ACLBR, paras. 14, 18 and 20. See also JS21, para. 44.
- <sup>33</sup> ACLBR, para. 21.
- <sup>34</sup> JS6, para. 28.
- <sup>35</sup> JS6, paras. 28–29.
- <sup>36</sup> AI, para. 8 and JS20, para. 7. See also JS11, para. 47.
- <sup>37</sup> IACHR, p. 8. See also JS23, para. 6.
- <sup>38</sup> JS14, paras. 24–32 and p. 9.
- <sup>39</sup> IHRC-OU, p. 6.
- <sup>40</sup> JS6, para. 19. See also JS27, p. 3.
- <sup>41</sup> JS27, p. 2.
- <sup>42</sup> JS7, paras. 5.2–5.4; MUNISOL, para. 7 and p. 3; JS20, paras. 23–27; JS23, para. 3; and UDEFEGUA, paras. 7–10.
- <sup>43</sup> AI, p. 7.
- <sup>44</sup> JS7, para. 6.4.
- <sup>45</sup> UDEFEGUA, para. 20.
- <sup>46</sup> JS6, para. 6(v). See also JS1, para. 18; JS13, para. 3; and UDEFEGUA, paras. 7–10.
- <sup>47</sup> JS11, paras. 5–40; JS19, paras. 1–5 and 20–25; JS23, paras. 5 and 8; UDEFEGUA, paras. 11–19; and JS25, paras. 1–4. See also JS27, p. 4 and JS1, para. 30.
- <sup>48</sup> AI, p. 3. See also JS19, paras. 7–16 and JS20 p. 10.
- <sup>49</sup> JS11, paras. 10–28 and UDEFEGUA, paras. 11–13. See also JS19, paras. 17–18; JS23, para. 5; and JS25 paras. 15, 17.
- <sup>50</sup> JS11, paras. 41–45. See also UDEFEGUA, para. 36; JS25, paras. 1–4 and 13; JS19, para. 26; and JS20, p. 9.
- <sup>51</sup> JS6, para. 30. See also JS11, para. 49.
- <sup>52</sup> AI, p. 3. See also JS11, paras. 17 and 22–24; JS1, para. 30; and JS19, paras. 7–16.
- <sup>53</sup> AI, p. 7. See also JS9, p. 11; JS11, para. 48; UDEFEGUA, para. 27; and JS19, paras. 26–28.
- <sup>54</sup> IACHR, pp. 10 and 15. See also JS19, paras. 17–19 and 29; JS23, para. 7; and JS25, para. 22.
- <sup>55</sup> IACHR, pp. 13 and 18. See also JS23, para. 12.
- <sup>56</sup> JS25, para. 26.

- <sup>57</sup> JS19, paras. 30–31.
- <sup>58</sup> AHR, paras. 1–4 and I.7. See also JS7, para. 3.3.
- <sup>59</sup> AHR, paras. I.3 and II. 27.
- <sup>60</sup> AI, paras. 9–10.
- <sup>61</sup> JS11, paras. 30–31.
- <sup>62</sup> AI, p. 4.
- <sup>63</sup> AI, pp. 4 and 7.
- <sup>64</sup> JS15, para. 13; OTRANS-RN, para. 10; JS21, paras. 7–18; JS24, para. 28; and UDEFEGUA, paras. 1–6 and 11–15.
- <sup>65</sup> JS7, paras. 1.7, 3.5, and 4.5–4.9. See also JS15, paras. 8 and 13, and JS21, paras. 8–9.
- <sup>66</sup> JS20, paras. 1–32 and JS21, paras. 12–15.
- <sup>67</sup> JS7, paras. 1.6, 3.15 and 4.2. See also JS11, para. 24; JAI, para. 3; and JS15, paras. 8 and 13.
- <sup>68</sup> AI, p. 4 and JS7, paras. 2.2, 2.4, 3.8, and 3.12.
- <sup>69</sup> JS6, para. 6. See also UDEFEGUA, para. 25.
- <sup>70</sup> JS7, para. 6.3.
- <sup>71</sup> JS20, p. 10 and JS27, p. 8.
- <sup>72</sup> JS7, paras. 6.2–6.3. See also JS20, p. 10; JS15, p. 6; and JS27, p. 8.
- <sup>73</sup> JS7, para. 6.2.
- <sup>74</sup> JS15, p. 7. See also JS27, p. 8.
- <sup>75</sup> AI, p. 4; JS13, para. 17; JS20, p. 10; JS21, p. 10; JS24, para 28; UDEFEGUA, para. 23; and JS27, p. 8.
- <sup>76</sup> ADF, para. 30(b).
- <sup>77</sup> JS21, para. 40 and JS22, p. 10.
- <sup>78</sup> JS12, paras. 42 and 52, and JS27, p. 15.
- <sup>79</sup> IHRC-OU, p. 6. See also JS27, p. 15.
- <sup>80</sup> AI, p. 5.
- <sup>81</sup> AI, p. 7.
- <sup>82</sup> JS9, para. 8.
- <sup>83</sup> JS10, paras. 2–12.
- <sup>84</sup> ATRAHDOM, pp. 1 and 3.
- <sup>85</sup> ITUC, p. 7.
- <sup>86</sup> ITUC, pp. 5–7.
- <sup>87</sup> JS7, para. 2.8.
- <sup>88</sup> JS7, para. 6.1. See also ATRAHDOM, p. 2.
- <sup>89</sup> ITUC, pp. 1–3.
- <sup>90</sup> ITUC, pp. 4–5.
- <sup>91</sup> ITUC, p. 7.
- <sup>92</sup> JS16, paras. 4–5.
- <sup>93</sup> JS16, paras. 8–11.
- <sup>94</sup> JS16, paras. 12–14 and 40–42.
- <sup>95</sup> JS16, para. 54.
- <sup>96</sup> ATRAHDOM, pp. 1, 4 and 6.
- <sup>97</sup> JS23, para. 20.
- <sup>98</sup> IACHR, p. 5.
- <sup>99</sup> ACLBR, para. 7. See also JS10, para. 7.
- <sup>100</sup> ACLBR, para. 8.
- <sup>101</sup> JS5, para. 2.
- <sup>102</sup> JS5, para. 6.
- <sup>103</sup> JS5, para. 44.
- <sup>104</sup> JS15, para. 24 and p. 10.
- <sup>105</sup> JS5, paras. 14–15, 21 and 45.
- <sup>106</sup> JS18, paras. 6 and 15.
- <sup>107</sup> JS18, paras. 22, 31 and 40–42.
- <sup>108</sup> JS2, paras. 2–10, 10–13 and 14–21.
- <sup>109</sup> AI, p. 7.
- <sup>110</sup> C-Fam, para. 7. See also JS10, para. 6.
- <sup>111</sup> ADF, paras. 22 and 25. See also JS10, para. 10 and JS27, p. 10.
- <sup>112</sup> ADF, para. 30(e). See also JS27, pp. 9–10.
- <sup>113</sup> JS10, paras. 2–12 and 18; JS24, paras 17–25; and JS26, paras. 6–11.
- <sup>114</sup> JS2, paras. 24–28. See also JS10, paras. 13–15 and JS26, para. 32.
- <sup>115</sup> JS10, p. 9.
- <sup>116</sup> JS10, paras. 5 and 11 and pp. 9 and 11. See also JS26, paras. 19 and 32.
- <sup>117</sup> JS10, p. 10. See also JS21, para. 46 and JS26, para. 27.

- 118 JS27, p. 8. See also JS10, paras. 5 and 11 and pp. 9 and 11.
- 119 JS10, paras. 22–24. See also JS26, para. 6.
- 120 AI, p. 7; JS10, p. 10; and JS26, paras. 15 and 29.
- 121 ADF International, paras. 18 – 21; C-Fam, paras. 4 and 8; and ECJL, paras. 7–18.
- 122 JS10, para. 8. See also JS26, paras. 31, 36–39, and 42–43; and JS23, para. 14.
- 123 JS23, para. 19. See also JS24, para. 29.
- 124 JS24, para. 30.
- 125 JS4, para. 52.
- 126 JS17, paras. 2–19.
- 127 JS17, para. 52 and JS2,1 para. 42. See also JS17, paras. 54–55.
- 128 JS4, para. 8.
- 129 JS4, para. 16.
- 130 JS4 para. 64.
- 131 JS4, para. 57.
- 132 JS4, para. 41 and JS27, pp. 12–13.
- 133 IHRC-OU, p. 5.
- 134 IHRC-OU, p. 6.
- 135 JAI, paras. 4–6.
- 136 JAI, paras. 7–10.
- 137 JAI, para. 19.
- 138 JS15, p. 5.
- 139 JS4, para. 21.
- 140 AI, paras. 21–22.
- 141 AHR, paras. I. 10 – I. 13 and I. 15; JS4, para. 24; JS10, para. 2; JS12, para. 2; and JS26, paras. 17–21.
- 142 AHR, para. I. 14. See also JS11, para. 6 and JS26, para. 18.
- 143 AI, p. 7; AHR, para. II. 27; and IHRC-OU, p. 6.
- 144 AHR, para. II. 27. See also JS12, paras. 20–22.
- 145 OCACGT, paras.1–41.
- 146 JS14, para. 19.
- 147 JS14, p. 9.
- 148 JS27, p. 2.
- 149 JS21, paras. 1–39.
- 150 JS10, para. 17.
- 151 AHR, para. I. 17–19.
- 152 AHR, para. II. 27.
- 153 AI, p. 7. See also JS10, para. 16.
- 154 BCPCSG, p. 3. See also JS4, para 47.
- 155 BCPCSG, p. 6.
- 156 BCPCSG, p. 3.
- 157 BCPCSG, p. 4.
- 158 BCPCSG, p. 5.
- 159 JS26, para. 24.
- 160 BCPCSG, p. 6.
- 161 JS6, para. 13; JS2, para. 29; and JS15, para. 10.
- 162 JS15, paras. 17–21.
- 163 JAI, paras. 2 and 15. See also JS15, paras. 8–9 and JS18, paras. 22–23.
- 164 JS1, paras. 27–29; JS8, pp. 7–11; JS15, para. 8; JAI, para. 18; MUNISOL, p. 5; and JS27, pp. 7–8.
- 165 AHR, para. I. 23–26. See also JS8, pp. 7–8; JAI, para. 16; and JS15, para. 11.
- 166 AHR, para. I. 26.
- 167 JS15, para. 8.
- 168 JS15, para 11. See also MUNISOL, paras. 1–4 and p. 3, and JS27, p. 7.
- 169 JS1, paras. 6–10. See also JS13, paras. 1–11.
- 170 JS15, p. 4. See also JS18, para. 44 and JS27, p. 7.
- 171 AI, p. 8; JS6, para. 22; JS1, para. 5; JS8, pp.7–10; JS13, para. 9; and JS15, p. 5.
- 172 JS1, paras. 16–17 and JS6, para. 23. See also JS15, paras. 11–12 and JS27, p. 6.
- 173 JS1, paras. 18–20.
- 174 AHR, para. II. 27. See also JS1, paras. 18–20.
- 175 JS8, pp. 2–8. See also JS27, p. 16.
- 176 JS1, para. 4. See also JS7, para. 4.3; JS8, pp. 2–5; and JS22, paras. 1–6.
- 177 JS8, p. 10. See also JS21, para. 5 and JS27, p. 16.
- 178 JS8, p. 10. See also JS21, para. 5.
- 179 JS1, para. 31. See also JS27, p. 3.
- 180 JS1, para. 32.

- 181 JS1, para. 36.  
182 JS6, para. 27 and JS10, para. 14.  
183 JS2, paras. 34–36. See also JS27, p. 9.  
184 IHRC-OU, p. 6.  
185 JS10, paras. 5–6.  
186 JS8, p. 10.  
187 IHRC-OU, p. 3. See also JAI, para. 21 and MUNISOL, p. 3.  
188 JS9, paras. 2, 12–14 and 21.  
189 AHR, para. I. 22. See also JS10, paras. 2–12 and JS26, paras. 12–13.  
190 JS9, paras. 13 and 21–33.  
191 JS23, paras. 16–17.  
192 JS23, paras. 26 and 29; AI, p. 5; and JS9, paras. 21–33. See also JS26, para. 16.  
193 AI, p. 7.  
194 AHR, para. I. 20. See also JS9, para. 29.  
195 JS9, para. 32.  
196 AHR, paras. I. 21 and II. 27. See also JS9, paras. 12 and 15–18, and AI, p. 7.  
197 JS23, paras. 32 and 33.  
198 JS9, p. 11. See also OTRANS-RN, paras.11–17.  
199 AHR, para. II. 27 and JS23, para. 40–43.  
200 AHR para. II.27. See also JS9, p. 12 and AI, p. 7.  
201 OTRANS-RN, paras. 2–3.  
202 OTRANS-RN, para. 9.  
203 OTRANS-RN, para. 4.  
204 OTRANS-RN, paras.11–17.  
205 AI, p. 6. See also ATRAHDOM, p. 5; FJEDD, paras. 1–31; and JS26 para. 21.  
206 AI, p. 7.  
207 JS21, para. 43.  
208 JS23, paras. 22–23.  
209 JS23, paras. 24–25.  
210 FJEDD, paras. 1–4.  
211 FJEDD, paras. 7–13.  
212 FJEDD, para. 5.  
213 FJEDD, para. 17.  
214 FJEDD, paras. 19–22.  
215 FJEDD, p. 10.  
216 JS3, p. 5.  
217 JS3, pp. 2–3.  
218 JS3, pp. 3–4 and 6.  
219 JS3, p. 4.  
220 JS3, p. 7.
-